

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Procédure adaptée

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'Ouvrage : COMMUNE DE CRUGUEL

Objet du marché : Programme de voirie 2026

Remise des offres : JEUDI 25 JUIN 2026 à 12H00



ARTICLE 1 - OBJET

*La consultation concerne le **programme de voirie 2026***

Le lieu d'exécution des prestations est le suivant : 56 420 CRUGUEL

-Route de St Aubin

-Rue du Stade

-Trévadoret

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

3.1 – Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats comprendra un projet de marché, composé des pièces suivantes :

-l'acte d'engagement : exemplaire ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié (s) du prestataire

-le bordereau des prix : exemplaire ci-joint à compléter sans modification

-le détail estimatif : exemplaire ci-joint à compléter sans modification

-le CCAP

-un mémoire technique

3.2 – Document à fournir par l'attributaire du marché

Les attestations d'assurances garantissant une responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif, du fait de l'opération en cours de réalisation ou après sa réception.

ARTICLE 4 - VARIANTES

Le pouvoir adjudicateur autorise les variantes.

Les variantes éventuelles font l'objet d'une présentation et de chiffrages distincts de l'offre de base.

L'offre en variante sera analysée seulement si la prestation de base a été chiffrée et est recevable. Pour la variante que le candidat jugera bon de présenter, celui-ci devra obligatoirement expliquer et détailler la solution technique retenue.

L'absence de variante ne rend pas l'offre irrecevable.

La mention « variante devra être apposée » sur la première page de l'acte d'engagement, du détail estimatif et le bordereau des prix.

ARTICLE 5 – EXAMEN DES OFFRES

La commune de CRUGUEL choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants ainsi pondérés :

<i>-la valeur technique de la prestation appréciée au vu du contenu des documents explicatifs demandés au paragraphe 3.1 ci-dessus</i>	<i>20%</i>
<i>-le prix des prestations</i>	<i>80%</i>

La commune pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront établies en euros.

6.1 Transmission électronique

Les transmissions électroniques des candidats sont autorisées uniquement par le biais de la plateforme <http://www.e-megalisbretagne.org/>

Les fichiers de réponse doivent être dans le même format électronique que ceux téléchargés sur la plateforme.

6.2 Transmission par courrier

Les offres peuvent être remises contre récépissé ou envoyées sous pli recommandé avec avis de réception postal.

Les candidats doivent toutefois opter pour un mode de transmission (envoi postal, dépôt en mains propres) sans possibilité d'en combiner plusieurs pour une même offre.

L'offre sera remise sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur David BOULVAIS

Maire

17 rue de la Mairie

56 420 CRUGUEL

Offre pour Programme de voirie 2026

« Ne pas ouvrir »

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

*Monsieur le Maire – 17 rue de la Mairie – 56 420 CRUGUEL
contact@mairiecruguel.fr*

Ou sur la plateforme de mégalis bretagne

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

L'entreprise,

Le Maire,